

II – REGARD SYNTHETIQUE SUR L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE AUJOURD'HUI DANS VOTRE REGION

Note : ce diagnostic comportera des éléments quantitatifs (en complément des données chiffrées établies par l'Agence Bio notamment) et des éléments qualitatifs, par exemple sur la base d'une analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces (type SWOT).

Vous pourrez illustrer votre analyse par quelques exemples d'actions publiques et/ou partenariales qui vous paraissent emblématiques.

Quelle est votre analyse de la dynamique de développement de l'agriculture biologique dans votre région au cours des dernières années ? Quels sont les facteurs qui ont permis cette dynamique ? Quels sont les principaux freins au développement de l'agriculture biologique dans votre région ?

Faible dynamique de la filière AB en Martinique. Début de structuration de la filière depuis 2012 avec les aides « animation agriculture biologique » et par l'attrait aux aides POSEI.

Les freins au développement de la filière :

- manque de formation des producteurs,
- conflits et divisions entre les producteurs (groupement régional non reconnu par tous),
- manque d'optimisation dans l'utilisation des crédits nationaux et européens,
- forts coûts de production (approvisionnement en intrants par importation),
- contexte pédoclimatique tropical (maladies, ...),
- variétés adaptées aux zones tropicales difficilement accessibles,
- mécanisation difficile : reliefs et coût d'achat du matériel,
- Foncier limité avec une pollution et une rémanence de la Chlordécone.

Quelles sont les instances dans lesquelles se joue le développement de l'agriculture biologique dans votre région ? (agricoles et extra agricoles). Quelle est leur composition et leur mode de fonctionnement?

- **La DAAF**, administration publique, représentant du ministère de l'agriculture et canal tout indiqué par lequel transitent les soutiens publics et par lequel sont mis en œuvre les programmes nationaux et européens dédiés au développement de l'AB ;
- **La Chambre d'Agriculture**, organe représentatif de la profession agricole et donc consultatif, et interlocuteur à titre d'expert agricole et spécifiquement, d'agriculture biologique assurant un rôle d'accompagnement du développement de toutes les filières de production ;
- **Le Conseil Régional**, collectivité territoriale en charge du développement économique et porteur d'un programme de développement de développement de l'AB ;
- **Le Conseil général**, collectivité territoriale contribuant de manière pratique au développement des agricultures durables par des soutiens financiers et l'expérimentation à caractère agro-écologique ;
- **Le Parc Naturel Régional** ;
- **Les offices régionaux** (ODE et Office du tourisme) qui peuvent impacter le développement de cette filière dans leurs prérogatives qui sont, respectivement, la défense et la promotion d'initiatives relevant de la protection de nos ressources aquatiques – l'AB est par essence une activité qui préserve l'environnement – ainsi que la promotion touristique de notre île et de ses savoir-faire en matière de développement durable.
- **Les institutions et organismes de développement** que sont le Campus Agro-Environnemental de la Caraïbe (PRAM : Pôle de Recherche Agronomique de la Martinique + UAG : Université Antilles-Guyane + IRD : Institut de Recherche et de Développement) et la FREDON qui participent de la veille technique agro-écologique par la recherche, l'expérimentation et la vulgarisation des avancées technologiques ;
- **La Formation**, par la voie des organismes de formation et en particulier, le LEGTA de

- Croix-Rivail ;
- **Les organisation de producteurs** : la Bio des Antilles et Paysans Bio Martinik,
 - **Une structure de collecte des productions bio** : SICA BIO MATINIK
 - **Deux structures de distribution des productions bio** : SICA SODIPRO BIO SARL et BDA GIE

Les conférences régionales, mises en place à partir de 2008, ou les instances existantes en région, permettent-elles une coordination des acteurs et des actions satisfaisante ?

Les actions sont nombreuses et les résultats très divers. La variabilité des résultats de ces actions souffre d'un manque fort probable de définition des rôles de chacun et par voie de conséquence, d'un manque de coordination des actions.

L'expertise collégiale commanditée par le Conseil Général aura été l'examen le plus abouti de la filière AB. Néanmoins peu d'écho a été donné aux perspectives de développement qu'elle proposait. Cet outil n'a pas su trouver une coordination capable de définir une suite à donner à ce travail de diagnostic et de préconisations, étant donné qu'il interpellait l'ensemble des acteurs intervenant de près ou de loin de cette filière.

Beaucoup d'acteurs n'avait pas connaissance de ce dispositif.

III – REGARD PROSPECTIF SUR LE DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE DANS VOTRE REGION : STRATEGIE POUR LES 5 ANNEES A VENIR

Quels objectifs à atteindre en 2017 peuvent être fixés pour votre région ?

Indicateurs, cibles, objectifs chiffrés

Etat actuel :

- 30 producteurs biologiques certifiés
- 206 Ha certifiés et 92 Ha en conversion
- Production difficilement mesurable par manque de structuration de la filière et vente de 90% de la production biologique sur les marchés.

Objectifs pour 2017 :

- 75 à 80 producteurs biologiques certifiés
- 600 Ha certifiés

Quelles seraient les priorités retenues ?

- Organisation et structuration de la filière AB,
- Appui technique aux producteurs biologiques pour augmenter la production,
- Formation des futurs exploitants biologiques,
- Accompagnement des installations en AB,
- Politique foncière en faveur de la filière AB et des installations avec un projet AB,
- Favoriser les conversions AB,
- Fixer des barrières douanières pour limiter les importations de produits bio à bas prix,

IV - ANALYSE ET ORIENTATIONS PAR AXE

Le nouveau programme national « Ambition bio 2017 » se déclinera autour des 6 axes suivants qui pourront faire l'objet d'adaptation et d'amplification selon les besoins identifiés :

Axe 1 – Développement de la production

Axe 2 – Structuration des filières

Axe 3 – Développement de la consommation

Axe 4 – Recherche – Développement

Axe 5 – Formation des acteurs agricoles et agroalimentaires

Axe 6 – Adaptation de la réglementation

Sur tout le questionnaire relatif aux 6 axes, il est attendu du niveau régional :

- qu'il indique, pour chacune des actions que la concertation régionale fait remonter comme souhaitables, si elle est plus pertinente au niveau national, au niveau régional et/ou au niveau interrégional ;*
- qu'il réfléchisse, lorsque cela est pertinent, sur les approches permettant de passer des étapes « pilotes » à leur diffusion et à leur généralisation.*

AXE 1 - DEVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION

L'EXISTANT

Dans le cadre du plan Bio actuel « Horizon 2012 » :

Dispositifs mis en place au niveau national (crédit d'impôt, généralisation de l'aide au maintien, poursuite et déplaçonnement des aides à la conversion), et dispositifs régionaux (accompagnement par les Agences de l'eau, actions des collectivités territoriales et d'autres financeurs le cas échéant, aides FEADER dispositif 111B -diffusion des connaissances et dispositif 132-certification...).

Actions mises en œuvre dans votre région sur la période 2008-2012 (autres que les dispositifs mis en place au niveau national) :

Intitulé de l'action	Public cible	Partenaires impliqués	Montant des aides engagées	Principaux résultats (points positifs/négatifs)
Projet de développement de l'agriculture biologique et des pratiques agro-écologiques (autour de la licence prof. ABcd)	-Agriculteurs certifiés AB -Autres agriculteurs ayant des pratiques agro-écologiques	-Conseil Régional (financement) -EPL de Croix-Rivail Comité de pilotage large : -Chambre d'Agriculture - CTCS - CODEM - Conseil Général (SECI) - CODEM -...		<i>Projet en cours (oct. 2011 – oct. 2013)</i> Principaux résultats attendus : - Première approche économique des fermes certifiées AB - Technique : lombricompostage, valorisation des ressources locales en alimentation animale, création d'un centre de ressources documentaires en agro-écologie
Réseau d'encadrement des agrobiologistes (FEADER 111B 2012)	-Agriculteurs ayant des pratiques agroécologiques, certifiés ou non			- Suivi de 7 producteurs dans leurs problématiques techniques - Présentation de petit matériel - Formation sur le compostage
POSEIDOM phytosanitaire 2013	-Agriculteurs ayant des pratiques agroécologiques, certifiés ou non			Action en cours, visant à améliorer la situation phytosanitaire des exploitations, axée sur développement des pratiques de lombricompostage, d'associations de culture et d'utilisation des plantes de service

QUESTIONNEMENT

Aides aux producteurs

Concernant les aides à la conversion et au maintien

Le dispositif actuel prévoit notamment des aides au soutien et des aides à la conversion. Ces dispositifs permettent-ils de répondre aux objectifs de développement de la production ? Précisez.

Vu les pertes de rendements lors d'une conversion, les charges importantes pour limiter l'enherbement et le prix des intrants bio, les montants d'aides sont insuffisants pour la Martinique.

Des dispositifs supplémentaires seraient à prévoir :

- une aide à la fertilisation des terres : plantations de légumineuses, plantes de couverture, association cultures-élevage, ...
- une solution pour l'abattage en élevage biologique : abattage impossible des bovins et des volailles bio car trop peu d'animaux pour bloquer l'abattoir une journée. (Aide à l'investissement pour des petits ateliers mobiles d'abattage ?)

Que pensez-vous du schéma des aides surfaciques actuelles (durée, modalités de versement, catégories, montants à l'hectare et par exploitation) ?

Tableau : Montant des aides versées dans le cadre des MAE (Source : DAAF Martinique, 2012)

	MAE-CONV (5 ans)	MAE-MAINT (5 ans)
Prairies, canne à sucre	265 €/ha	175 €/ha
Cultures vivrières, PPAM	600 €/ha	413 €/ha
Banane, ananas, arboriculture	900 €/ha	605 €/ha
Maraîchage	433 €/ha	353 €/ha

Ce système est inadapté pour la Martinique :

- Le système de culture le plus répandu est le système maraîcher, avec de surcroît, de petites surfaces par ferme biologique. Les montants cumulés sur l'année demeurent dérisoires pour les petites structures.
- La catégorie fruits recueille le plus haut niveau d'aide avec 900 €/ha en conversion et 605 €/ha en maintien. Pourtant il s'agit des systèmes les moins répandus.

Estimez-vous qu'il est utile d'établir des priorités ou des complémentarités d'intervention (distinguer niveau national/régional) ? Si oui :

OUI, il faut une adaptation au niveau régional pour plus de ciblage et d'efficacité.

Sur le plan territorial : ciblage sur certaines zones ? Lesquelles (zones répondant à des enjeux environnementaux telles que les zones de biodiversités particulières, les aires d'alimentation de captage, les zones répondant à des enjeux de structuration de filières...) ?

Un zonage serait difficile car en prenant en compte tous les bassins versant, l'ensemble de l'île de la Martinique serait ciblée.

Une priorisation sur les aires de captage d'eau potable et sur les terres indemnes de Chlordécone pourrait être envisageable.

En réponse à des enjeux de développement ou de structuration de filière : ciblage sur certaines filières ? Lesquelles (par exemple les filières encore émergentes et à développer comme les grandes cultures) ?

La filière AB pourrait se développer par élargissement de :

- la filière animale (modèle polyculture-élevage),
- la filière horticole au sens large (fruits, maraîchage, racines et tubercules),
- la filière transformation de produits bio,
- la filière canne,
- la filière PAPAM.

La plantation de légumineuses en interculture améliorerait les rotations.

En fonction de modes d'organisation des filières (organisation de producteurs, contractualisation...) ?

Il faut favoriser :

- le regroupement des producteurs,
- la recherche dédiée à l'agriculture biologique.

La contractualisation serait facilitée si les producteurs disposaient de :

- l'accès à du petit matériel agricole adapté,
- l'encadrement technique et la planification de la production,
- la garanti d'achat à des prix prédéfini de la production livrée,
- l'accès facilité et régulé aux intrants (souvent en rupture de stock car peu de volumes écoulés),
- compétences techniques pour produire eux-même leurs intrants.

A l'avenir, quelles évolutions pour ces dispositifs d'aides jugeriez-vous utiles (dégressivité, différenciation des montants, priorisation dans l'attribution des aides, introduction d'un critère de performance, démarche collective...) ?

En Martinique, il faut prioriser :

- La reconnaissance du bio dans la production animale (label de qualité),
- Une revalorisation des montants avec une plus-value pour les filières maraîchères.

Concernant les autres dispositifs

D'autres dispositifs d'aides aux producteurs sont actuellement utilisés, notamment le crédit d'impôt, l'aide à la certification, l'exonération sur le foncier non bâti. Jugez-vous nécessaire de faire évoluer ces dispositifs ? Dans quel objectif et comment ?

L'aide à la certification est confortée par une intervention du Conseil Régional qui ramène le taux de participation publique à 100%. Cet effort doit être maintenu et les délais de remboursement raccourcis. Elle doit être rallongée à 6 ans au lieu de 5 actuellement pour une meilleure prise en compte des délais nécessaires à un système biologique pour atteindre sa vitesse de croisière.

Le crédit d'impôt a fait l'objet d'une prolongation jusqu'en 2014. Cette aide doit être maintenue pendant toute la durée du Plan Horizon Bio 2017.

L'exonération sur le foncier non bâti doit être maintenue aux agriculteurs propriétaires. Elle devrait être accessible aux propriétaires non agriculteurs mettant à disposition leur foncier à des agriculteurs pour une production biologique. Elle aurait ainsi une fonction d'incitative à la mise à disposition de leurs terres pour des porteurs de projet AB.

Le critère selon lequel 40 % des recettes de l'exploitation doit provenir du bio est trop limitatif en matière d'accès au crédit d'impôt.

L'exonération sur le foncier non bâti est laissé à la libre appréciation des communes, il faudrait que cette exonération soit généralisée, éventuellement en envisageant une compensation de l'Etat à certaines communes.

La conversion au système de production biologique :

Les exploitations agricoles qui engagent une conversion (même partielle) devraient avoir accès à une imposition au bénéfice forfaitaire et à une réduction d'impôts sur les bénéfices agricoles (au prorata des activités converties en bio ou un système de non reversement de la TVA).

L'aide à la certification : certains petits producteurs peinent à s'acquitter de leur facture émise par l'organisme de certification (faible trésorerie) et donc, peinent à se faire certifier AB. L'aide pourrait être directement versée à l'organisme certificateur.

Comment assurer la cohérence et l'articulation des dispositifs d'aides à la bio ? Doivent-ils relever d'une politique uniquement nationale, uniquement régionale, d'une articulation entre ces deux niveaux ? Par quels moyens ?

Pour la Martinique, la cohérence et l'articulation des dispositifs d'aides à la bio doivent dépendre d'un dispositif national complété par un dispositif régional.
Des producteurs biologiques doivent être intégrés dans les instances décisionnelles.

Comment assurer la cohérence entre ces dispositifs et les autres dispositifs d'aide (mesures agro-environnementales, intervention des agences de l'eau...) ?

Par un comité régional qui se réunirait de façon annuelle. Une représentation des producteurs biologiques au sein de ce comité serait nécessaire.

Installation/transmission en bio

Y a-t-il des enjeux particuliers liés à l'installation / à la transmission des fermes bio ? Si oui précisez.

Oui, il faut :

- sanctuariser les terres déjà certifiées AB,
- faciliter l'accès au foncier et surtout au foncier non pollué. Pourquoi ne pas créer des sites définitivement dédiés à l'AB, sur des zones indemnes de Chlordécone ?
- prioriser la cession d'une ferme bio (ou de terres exploitées en bio) à un projet bio, afin que le futur installé ou le repreneur des terres puisse bénéficier de l'historique,
- faciliter les démarches administratives et accompagner les futurs producteurs bio.

L'accompagnement de l'installation / de la transmission en agriculture biologique présente-t-il des spécificités? Si oui, lesquelles? Quels outils seraient les plus pertinents pour l'accompagner?

L'accompagnement de l'installation est spécifique puisqu'il implique la structuration et l'organisation d'un système à partir de peu de références. La démarche du candidat est plus complexe que celui qui s'installe en conventionnel : la formation de ce dernier se fait en continue et de manière autonome, les structures d'encadrement n'étant pas encore à la pointe dans le conseil technique.

Les outils d'accompagnement en AB :

- Formation,
- Parrainage par un producteur AB déjà reconnu,
- Suivi technique par un organisme indépendant,
- Visites de fermes pilotes, *
- Des aides à l'installation plus conséquentes pour des projets bio **. Il faut établir des référentiels technico-économiques spécifiques au bio car ce sont les références du conventionnel qui font actuellement foi pour l'attribution des aides à l'installation.

** Des fermes pilotes doivent être créés ou reconnues*

*** La Dotation Jeune Agriculteur (DJA) pourrait être réévaluée au niveau national pour des projets bio ou alors, cette DJA pourrait être complétée par la Région.*

Faut-il prévoir de donner une priorité aux installations / aux transmissions en agriculture biologique (nationale/régionale) ? Si oui par quels moyens le feriez-vous ?

Par ailleurs, les assises de l'installation annoncées par le Ministre de l'agriculture pour construire une politique de l'installation rénovée et renforcée s'appuieront sur un temps de travail en région (qui débutera vraisemblablement en février). Dans ce cadre, l'enjeu de l'installation et de la transmission dans le secteur de l'agriculture biologique sera également pris en compte et une mise en cohérence avec la préparation du nouveau programme bio sera assurée.

Oui, il faut donner la priorité aux installations bio sur toutes les terres indemnes de Chlordécone et sur les terrains en amont des zones de captage.

Imposer la reprise d'une ferme AB par un projet bio également.

Par ailleurs, il est nécessaire de mener des campagnes de sensibilisation sur l'agriculture biologique.

Gestion du foncier

Y a-t-il un enjeu particulier d'accès au foncier pour les producteurs en agriculture biologique dans votre région ? Si oui, préciser.

Oui, beaucoup de terres polluées par la Chlordécone qui a une très forte rémanence.
De plus, l'île n'est pas extensible et l'attractivité touristique entraîne une forte urbanisation.
Enfin, la topographie de l'île ne facilite pas la culture de la terre dans beaucoup d'exploitations.

En résumé, les trois principaux freins d'accès au foncier en Martinique : pollution, urbanisme et relief.

Des outils actuels de la politique des structures peuvent être mis en œuvre en faveur de l'agriculture biologique (prise en compte d'éléments relatifs à l'agriculture biologique dans les schémas directeurs des structures des départements, mise en place de baux environnementaux introduits dans la LOA de 2006, actions des SAFER). Sont-ils utilisés ? Si oui, comment ?

Ces outils semblent non utilisés en Martinique. La place accordée à l'AB dans les politiques de développement touchant de près ou de loin à la gestion du foncier agricole s'est avérée insignifiante. Ces dispositifs existant, une réflexion doit être menée sur l'opportunité et sur les modalités de leur mise en œuvre.

Avez-vous identifié pour chacun d'eux des freins à leur utilisation ? Des évolutions pertinentes pour répondre aux besoins d'accès au foncier des producteurs bio ?

La répartition des productions est la suivante en Martinique :

- ◆ 44 % de la SAU en Canne à sucre et en Banane
- ◆ 30 % de la SAU en Prairies
- ◆ 12 % de la SAU en Vergers
- ◆ 14 % en autres cultures

L'agriculture maraîchère entre dans ces 14% restants, l'agriculture biologique aussi.

Ce mode de production est faiblement représenté en comparaison aux fortes productions que sont la canne et la banane.

Le manque de connaissance des principes et des enjeux du bio entretenu dans les instances décisionnelles empêche le développement et l'usage de ces outils en direction de l'agriculture

biologique.

Une stratégie de mobilisation du foncier utilisable en AB doit être effectuée. La réalisation des études foncières par la SAFER et la Chambre d'Agriculture, les Pré-études de Développement Agricole Durable (PDAD), à la demande des municipalités peut faciliter cette expertise foncière. Il pourrait par la suite être établie une cartographie des terres cultivables potentiellement en agriculture biologique, à l'attention, prioritairement des candidats à l'installation en Bio.

Une meilleure représentativité des agriculteurs AB à la SAFER serait sûrement pertinent.

Accompagnement du développement de la production (y compris appui technique)

Note liminaire (précision sur le vocabulaire) :

L'accompagnement du développement de la bio est entendu comme couvrant les domaines suivants : information/sensibilisation des producteurs, accompagnement global du projet (technique, économique, réglementaire, organisationnel...), individuel et/ou collectif et insertion dans des réseaux professionnels.

Les questions ci-dessous sont complétées par les questions portant spécifiquement sur l'appui technique dans l'axe 4, où ce sujet a vocation à être davantage développé.

Comment mieux accompagner les producteurs en conversion ou envisageant la conversion notamment vers des publics spécifiques (exemple : zone péri-urbaine) ?

Un accompagnement de ces candidats est indispensable en Martinique, pour lui faire connaître les acteurs de cette filière et les réseaux AB locaux et les formations disponibles pour la culture et l'élevage en AB, en milieu tropical humide.

De plus, il serait indispensable de :

- créer des fermes pilotes / de démonstration,
- créer une banque de semences,
- créer ou favoriser l'importation de traitements bio adaptés au milieu tropical humide,
- favoriser le recrutement, la formation et la prise en charge de main d'œuvre sur les exploitations,
- d'améliorer l'aide à l'achat de matériels spécifiques.

Quel rôle du conseil agricole pour la conduite de la politique en faveur de la bio ?

Le conseil agricole est le canal par lequel la mise en œuvre de la plupart des politiques de développement agricole s'est opérée en Martinique. Le conseil agricole doit orchestrer les actions de la politique en faveur de la bio et participer à son évaluation. Cette déclinaison ne doit donc pas changer. Les moyens à doter aux prescripteurs du conseil doivent être à la hauteur des ambitions affichées par le Plan Bio, et les rôles de chacun clairement définis.

Il doit :

- Assurer une meilleure rentabilité des exploitations AB
- Accompagner et rassurer les producteurs en installation ou conversion potentielle

Comment améliorer l'organisation et la cohérence des réseaux de conseil ?

Une instance départementale de pilotage doit être mise en place.

Vu les conflits actuels entre les groupements de producteurs, la solution serait de trouver un coordinateur indépendant.

Quelles évolutions nécessaires pour les aides à l'animation bio (cohérence avec les autres dispositifs, critères d'attribution, modalités, introduction d'un critère de performance) ?

Le principal critère d'attribution de cette aide est l'impartialité et la capacité (statut) à assurer une animation sous une bannière unique qu'est la filière agriculture biologique dans toute sa représentativité.

Trop peu de moyens avec un seul ETP à la Chambre d'Agriculture dédié à la filière AB.

On pourrait imaginer la mise en place d'un réseau de fermes pilotes afin d'y mettre en œuvre les techniques à diffuser et d'y organiser des journées de terrain pédagogiques (démonstration, formation).

Promotion du mode de production biologique auprès des producteurs

Y-a-t-il des actions à mener pour amplifier les actions existantes de promotion du mode de production biologique, notamment auprès des producteurs en agriculture conventionnelle? Si oui lesquelles ?

Les actions à mener ici pourraient être :

- la mise en réseau AB/conventionnel à l'invitation des agrobiologistes (rencontres à caractère technique, démonstrations, innovations, témoignage, échanges de savoir-faire...);
- l'information collective sur l'AB ;
- la formation (définition, fondamentaux, soutiens de l'AB, l'agro-écologie, ...);
- la mise en œuvre de sites pilotes en dimension économique pour des essais des expérimentations et de validation in situ d'approche du milieu naturel et d'innovation techniques

Il faut démontrer que les exploitations en AB sont viables et permettent un revenu décent dans des conditions de travail acceptables. Donc, améliorer la production dans les fermes AB actuelles et mettre en place des prix rémunérateurs à la production pour les produits bio.

AXE 2 - STRUCTURATION DES FILIERES (en termes économiques et territoriaux)

L'EXISTANT

Dans le cadre du plan Bio actuel « Horizon 2012 » :

Mise en place du Fonds avenir bio, priorisation des crédits FISIAA, mise en place des conférences régionales, crédits d'animations régionaux.

Actions mises en œuvre dans votre région en distinguant les actions collectives et les actions individuelles :

Intitulé de l'action	Public cible	Partenaires impliqués	Montant des aides engagé (détailler par partenaires financiers et par année)	Principaux résultats en matière de structuration des filières et de développement économique des territoires
Animation de la filière AB	Grand public	DAAF et Chambre d'Agriculture	2011 : 27 000 €	Création d'une structure de collecte des produits bio, de 2 structures de distribution (<i>permettant l'accès aux aides POSEI</i>) et d'une CUMA.

QUESTIONNEMENT

Stratégie globale de structuration des filières

Quelle stratégie de structuration de filière vous semble pertinente (nationale/régionale/interrégionale) ? Quels seraient les outils à développer ?

Une structuration de filière régionale est pertinente. Il y a tout à faire localement. L'éclatement professionnel actuel est un frein majeur de la structuration. Les initiatives intéressantes et innovations pourraient profiter au plus grand nombre et la filière gagnerait en crédibilité auprès de l'extérieur (conventionnel).

Il faut :

- définir des objectifs communs et ciblés entre tous les acteurs de la filière dans les domaines de la production, de la transformation et de débouchés commerciaux,
- mettre en place des circuits locaux de distribution, de transformation et de restauration pour une consommation locale.

Une meilleure visibilité du GRAB Martinique constituerait un préalable au développement de la Bio en Martinique.

Existe-t-il dans votre région des initiatives exemplaires (individuelles/collectives) à partager au niveau national (animation, fonds dédiés, relations entre acteurs...) ?

La Bio des Antilles (association de producteurs bio) œuvre depuis plus de dix ans pour le développement de l'agriculture biologique en Martinique.

Des conflits internes ont engendrés un éclatement des producteurs et la création de d'autres groupements de producteurs.

Quels besoins particuliers d'évolution sont identifiés concernant les dispositifs d'aides à la structuration des filières pour les actions collectives (Fonds avenir bio, fonds régionaux, crédits d'animation...) et pour les actions individuelles (aides à la création d'entreprise, aides à l'investissement...) ? Quelles synergies avec d'autres dispositifs de financement existants ou en construction (fonds d'investissement publics ou privés) ?

Actions collectives :

- les crédits d'animation de la filière biologique ne suffisent pas pour structurer cette filière en Martinique. Pourtant, cette structuration permettrait de regrouper les achats en intrants bio, en semences certifiées, ... et d'abaisser les charges de ces exploitations.
- l'investissement dans une unité mobile d'abattage serait la solution pour développer l'élevage bio en Martinique.

Actions individuelles :

- la mécanisation des fermes biologiques est essentielle mais les exploitants ne peuvent investir. Une aide à l'investissement avec un taux préférentiel aux producteurs AB renforcerait la production biologique. Il serait judicieux de faire bénéficier ces producteurs d'une aide technique avant l'investissement de manière à bien choisir le matériel adapté à l'exploitation (taille, relief, productions, ...) et aux ressources financières de l'exploitation.
- Il serait intéressant de revaloriser la DJA et de la coupler à une aide à l'investissement.

Quels seraient les intervenants les plus pertinents pour accompagner la mise en place de ces dispositifs ? Pourquoi ?

Il faut un responsable unique pour l'agriculture biologique en Martinique. Il faut des intervenants hors groupements de producteurs car il existe des tensions entre les groupements.

L'expérience des dispositifs d'aide dans le cadre des programmes européens (DOCUP, FEADER) a conféré aux intervenants existants une expertise qu'il serait bon de valoriser. La dernière initiative prise par la Chambre de constituer une plateforme commune d'intervention (Chambre, CER, CGSR) pour l'accompagnement des projets individuels et collectifs et la recherche de financements (plateforme GS 121) est exemplaire au vu du nombre de dossiers constitués et instruits. Ces partenaires seraient pressentis pour leur savoir-faire en matière de mobilisation de dispositifs d'aide à la création d'entreprise et d'investissement.

Sur quels aspects et comment pensez-vous qu'il faille veiller à la bonne coordination entre régions ?

Nous manquons de recul sur les expériences des autres régions.

La mise en place de conférences interrégionales permettrait les échanges techniques concernant l'agriculture bio en milieu tropical humide.

Contractualisation entre les opérateurs de la filière

Des spécificités ou des besoins particuliers en matière de contractualisation sont-ils identifiés pour le secteur de l'agriculture biologique ? Lesquels ? A quel(s) stade(s) de la filière ?

Actuellement, la production AB est inférieure à la demande, la contractualisation ne s'impose donc pas et ne doit pas être une condition à l'octroi d'aides. La contractualisation protège le producteur et sera nécessaire lorsque la production atteindra et/ou dépassera la demande.

Cependant, pour ne pas perdre les marchés (face à la concurrence de l'importation), la contractualisation devra débiter par la restauration collective (surtout scolaire).

Les circuits de distribution

Quels sont les leviers (nationaux/régionaux/interrégionaux) à mobiliser pour accompagner le développement de la bio dans les circuits de distribution ? Pour quels marchés ?

Pour l'instant, les productions biologiques sont écoulées sur le marché local par le biais de la vente directe et de la restauration collective (*les circuits de distribution actuels rémunèrent très mal les agriculteurs*).

Il serait possible de développer les circuits courts : vente à la ferme, paniers hebdomadaires, vente aux magasins spécialisés.

Pour envisager d'autres modes de distribution, la régularité de la production doit être atteinte. Pour cela, il faut :

- une connaissance fine des marchés,
- la structuration des entreprises (juridique, matérielle, organisationnelle) afin de les rendre capables de se positionner sur les marchés,
- la garantie d'écoulement des produits à prix stable et attractif (établir une grille des prix),
- la création d'un annuaire des professionnels bio,
- un salon du bio avec des documents d'information.

Cependant, une association de producteur a créé une structure de collecte et une structure de distribution des produits bio, en Martinique. Ces structures sont éligibles aux aides POSEI. Nous manquons de recul sur la réussite de cette structuration de filière, qui ne réunit pas tous les producteurs de l'île.

La connaissance des filières et des marchés

Avez-vous identifié des besoins spécifiques d'information dont vous ne disposez pas ? Lesquels ?

Oui, il faudrait connaître :

- connaître les résultats des fermes biologiques par production (tonnages, prix, variation des marchés...),
- connaître la nature de leurs réseaux de distribution actuels,
- connaître les différents systèmes de commercialisation possibles en Martinique,
- avoir des outils de prévisionnel de production individuels et collectifs,
- proposer aux agriculteurs martiniquais de participer à des salons bio (pourquoi pas en créer un en Martinique),
- mettre en place des réseaux d'échanges techniques bio,
- réaliser un inventaire des difficultés rencontrées,
- ...

Quelle contribution le niveau régional peut-il avoir pour l'évolution des systèmes d'information ?

Le niveau régional pourrait :

- prévoir des campagnes d'information et de publicité,
- mettre en place des aides pour inciter les agriculteurs à réaliser leur propre publicité,
- créer une base de données dynamique : plantation / prévisionnel / offre effective.

Autres outils

Faut-il mettre en place des outils spécifiques par filière ? / Par métier (transformation/distribution) ? Lesquels ?

Il ne faut pas sectoriser mais créer un transversal qui chapoterait / coordonnerait et donnerait les impulsions à l'ensemble de l'agriculture, avec par exemple :

un Pôle Animal	un Pôle végétal	un Pôle AB
-----------------------	------------------------	-------------------

Productions animales et productions végétales doivent être vu ensembles, l'agriculture biologique ferait le lien avec le conventionnel et avec ces productions.

Ce serait également une solution au regroupement des producteurs bio de la Martinique sous une seule et même bannière.

AXE 3 - DEVELOPPEMENT DE LA CONSOMMATION

L'EXISTANT

Dans le cadre du plan Bio actuel « Horizon 2012 » :

Observatoire relatif à la restauration collective, circulaire Etat exemplaire (circulaire du 2 mai 2008 relative à l'exemplarité de l'Etat en matière d'utilisation de produits issus de l'agriculture biologique dans la restauration collective), aides FEADER (dispositif 133-promotion).

En complément des actions engagées dans le cadre du plan bio, l'Agence Bio met en place ou participe à de nombreuses actions de promotion et de communication (participation à des salons, actions de relations presse et publiques, mises à disposition d'outils de communication, organisation du printemps Bio).

Actions mises en œuvre dans votre région :

Intitulé de l'action	Public cible	Partenaires impliqués	Montant des aides engagé (détailler par partenaires financiers et par année)	Principaux résultats
Animation de la filière AB	Grand public	DAAF et Chambre d'Agriculture	27 000 € en 2011 24 900 € en 2012	Organisation de marchés, promotion des produits et de la filière AB

QUESTIONNEMENT

Note : sur l'ensemble des questions, vous pourrez distinguer les actions à conduire au niveau individuel (par exemple soutien d'actions portées par des entreprises) des actions à conduire au niveau collectif.

Stratégie globale de développement de la consommation

Quelles actions publiques permettraient de soutenir le développement de la consommation de produits biologiques en phase avec le développement de la production (au niveau national/régional/interrégional) ? Pour quels marchés (local, national, export...) ?

Le renforcement de la production est la première étape car elle ne satisfait pas la demande actuelle sur les marchés. Quand cette demande sera satisfaite, le secteur touristique peut également être un débouché supplémentaire.

L'export pourrait alors être envisageable sur des marchés nationaux ou étrangers avec le développement des cultures d'exportation (ananas, banane, rhum, sucre,...) montées en gamme via le label AB.

La communication doit être renforcée et l'engagement des politiques et des élus agricoles doit être plus important. Des actions de promotion sont effectuées par les agrobiologistes individuellement ou collectivement et ont souvent un impact limité car elles sont aussi intimes que ne le sont les réseaux de clients.

Actions de communication, en premier lieu à destination du marché local (marché de proximité, restauration collective, GMS, ...) :

- consulter les consommateurs et les informer sur les bienfaits nutritionnels, l'apport « santé » des aliments bio,
- spots publicitaires,
- animations dans les grandes surfaces,
- manifestations sur le développement durable.

Comment encourager la consommation des produits issus de l'agriculture biologique dans le cadre des politiques sociales et éducatives, notamment dans les territoires défavorisés (Zones Urbaines Sensibles, Zones de Revitalisation rurale) ?

Plusieurs solutions possibles pour rendre accessible le bio à ce public :

- par le biais des cantines scolaires, de la restauration des hôpitaux, des collectivités diverses,
- par des aides à l'achat de produits Bio sous conditions de faibles ressources,
- en augmenter et en régularisant l'offre, de manière à faire baisser les prix,
- en accentuant la communication sur les atouts de l'alimentation bio et mise en place de point de vente fonctionnant selon les critères du modèle de l'économie sociale et solidaire sur des lieux stratégiques en ZUS ou ZRR.

Restauration hors domicile

Comment améliorer et développer les actions mises en œuvre (nationalement/régionalement) pour développer la consommation des produits bio et dans toute la mesure du possible locaux dans la restauration collective publique (en distinguant si nécessaire différents types de restauration collective) ?

Pour la Martinique, il faut :

- renforcer la production tant en quantité qu'en régularité,
- développer la transformation en vue d'anticiper les éventuelles variabilités de l'offre,
- regrouper les producteurs autour d'une structure pour répondre aux appels d'offres et être plus visible pour la restauration,
- créer un salon bio entre les agriculteurs bio et leurs partenaires : restaurateurs, transformateurs...

C'est un créneau porteur par sa diversité (restauration scolaire, restauration d'entreprise, restauration en centres pour personnes âgées, restauration dans les cliniques et hôpitaux, restauration en milieu carcéral...)

Faut-il développer des actions (nationales/régionales/interrégionales) en faveur des autres secteurs de la restauration hors domicile ? Lesquelles ?

Oui, dans la restauration collective : les cantines scolaires, les colonies de vacances, les établissements de tourisme, les compagnies aériennes et maritimes, les hôpitaux, ...

Il faut sensibiliser les acteurs publics.

Achats des ménages

Quelles actions nouvelles (nationales/régionales/interrégionales) estimez-vous pertinentes pour encourager le développement de la consommation? Par filière? Dans quels circuits de distribution (grandes surfaces alimentaires, magasins spécialisés bio, vente directe du producteur, artisans-commerçants) ? Selon quelles modalités ?

- Pour l'instant, la production est insuffisante par rapport à la demande.
Le choix de vendre ou non dans les GMS dépend de la trésorerie de l'exploitant car si elle est faible, il choisira la vente directe. Il existe beaucoup d'opportunités pour la vente des produits AB (GMS, marchés, camionnettes mobiles, ...) mais la production doit d'abord être augmentée et assurer une régularité.
Cependant, certains souhaitent se développer principalement par l'intermédiaire des circuits courts, gage pour eux de sécurité et plus rémunérateur.
- Il faut également étudier la typologie des ménages : quelle est la part du bio dans l'achat des ménages ? Quelle est la part importée et la part locale dans ces achats ?
- En fin, les actions à mener doivent privilégier la consommation de produits locaux, surtout pour les produits frais et les produits transformés. La publicité doit être assurée par les grandes surfaces. Les prix de ventes des produits bio locaux ne doivent pas être excessifs pour favoriser cette consommation.

Y a-t-il de nouveaux partenariats à envisager ? Avec quels acteurs (chambre des métiers, CCI, grande distribution...) ? Pour quels types d'actions ?

Oui, il faut développer des partenariats, regrouper les producteurs pour répondre à l'offre et développer la filière transformation pour proposer une plus grande diversité des produits bio locaux.

Des partenariats sont à développer en vue de mettre en œuvre les actions décrites précédemment : avec Economie Sociale et Solidaire*, avec les grandes surfaces, ...

* *L'économie sociale et solidaire regroupe un ensemble de coopératives, mutuelles, associations, syndicats et fondations, fonctionnant sur des principes d'égalité des personnes (1 personne 1 voix), de solidarité entre membres et d'indépendance économique. Exemple des AMAP ([Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne](#)) et des SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif).*

Actions de communication et d'information

Faut-il développer les actions de communication, au plan national/régional/interrégional :
- Auprès du citoyen et du consommateur ? Sous quelles formes ?
- Auprès d'autres publics (acheteurs de matières premières, de l'industrie agroalimentaire, de la distribution...) ? Sous quelles formes ?
- Une coordination des actions menées aux différents niveaux doit-elle être mise en place ? Laquelle ?

Développement des actions auprès :

- des scolaires,
- des consommateurs,
- du grand public en général.

Par :

- des ateliers,

- des visites,
- des sessions de formation/information,
- la presse écrite, la radio, la télé, internet, ...
- des salons, des colloques, des manifestations, ...
- des animations dans les grandes surfaces, dans les établissements scolaires, ...

Une coordination est nécessaire à tous les niveaux. Des ponts pourraient être mis en place entre la Martinique et le niveau national en vue de tirer profit des savoir-faire. Les initiatives de la FNAB, des coordinations bio régionales de France sont des exemples.

Faut-il développer des actions d'information auprès des prescripteurs (nutritionnistes par exemple), des enseignants, des élèves ?

Comment intégrer l'agriculture biologique dans les programmes de l'éducation nationale, ou d'autres programmes ?

L'introduction dans les manuels scolaires de l'AB relève d'une ambition nationale. A une échelle plus locale des actions de sensibilisation à l'initiative des écoles (scolaires biologiques,...) pourraient être envisagées. N'oublions pas que les enfants et les adolescents sont les consommateurs de demain. Et l'implication du corps enseignant est indispensable.

Des modules de formation existant déjà pour les scolaires. Les thématiques telles que l'alimentation, la pollution des sols, de l'eau, la santé ... en relation avec l'agriculture biologique pourraient être d'avantages développées.

Il serait possible de mettre en place :

- des ateliers pratiques,
- une mise en place de jardins pédagogiques,
- des visites d'exploitation (incluant des dégustations),
- des présentations dans les cantines,
- des cours de cuisine,
- des supports de travail pour sensibiliser les consommateurs à manger bio.

La participation d'agriculteurs disposés à recevoir des scolaires dans le même but d'instruire et de faire découvrir (dégustation, jeux, animations) peut permettre un rapprochement entre l'univers des scolaires et étudiants et celui de l'agrobiologiste.

AXE 4 - RECHERCHE – DEVELOPPEMENT

Note liminaire (précision sur le vocabulaire) :

*** Recherche :**

L'ensemble des activités permettant de faire progresser les connaissances scientifiques.

Selon le code rural (Livre 8) "La recherche agronomique et vétérinaire concourt au développement et à la compétitivité de la filière agricole et du secteur de la transformation des produits agricoles. Elle répond en priorité aux impératifs de la gestion durable de l'espace rural, de la valorisation de la biomasse, de la sécurité et de la qualité des produits alimentaires et de la préservation des ressources naturelles mondiales....Elle est conduite dans les organismes publics exerçant des missions de recherche et les établissements d'enseignement supérieur. Les instituts et centres techniques liés aux professions et les centres d'innovation technologique répondant à des conditions fixées par décret y concourent. Les entreprises de la filière agricole et de la transformation des produits agricoles peuvent également y concourir....Les organismes publics de recherche exercent auprès des pouvoirs publics une mission d'expertise.

La recherche appliquée vise à traduire les avancées scientifiques en applications directement utilisables par les acteurs économiques. Dans le secteur agricole et agro-alimentaire, la recherche appliquée est principalement le fait des instituts techniques et des entreprises.

L'expérimentation est un outil privilégié de la recherche.

La recherche participative est une démarche incluant les acteurs économiques à la définition et à la conduite des programmes de recherche.

*** Développement :**

Au sens agricole du terme, le « développement » définit les activités des organismes et des structures qui participent à la dissémination et au transfert des connaissances, des technologies et des modes d'organisation pouvant générer un progrès dans la production.

Les instituts techniques, les chambres d'agriculture, les coopératives et les organismes nationaux à vocation agricole et rural, aux côtés des entreprises du secteur privé contribuent au développement.

Au sens industriel du terme, la recherche et le développement sont emboîtés, sans distinction entre les acteurs. La R&D définit les actions conduites en aval de la recherche amont pour transformer un concept innovant en produit pouvant être mis en marché.

*** Appui technique :**

Au sein du développement agricole, actions conduites sur le terrain pour assurer le conseil et la diffusion des connaissances auprès des producteurs, une fois que les techniques sont stabilisées. Ces actions peuvent être collectives ou individuelles.

L'EXISTANT

Dans le cadre du plan Bio actuel « Horizon 2012 » :

Création du conseil scientifique de l'agriculture biologique (CSAB), mise en place du réseau mixte technologique Dev AB, mise en place de crédits dédiés à l'agriculture biologique, enveloppe réservataire dans le CASDAR (PNDAR, appel à projet « Innovation et partenariat »), intégration de la bio dans les appels à projets de l'ANR, intégration renforcée de l'agriculture biologique dans les exploitations des établissements d'enseignement agricole.

Aides FEADER (dispositif 111B-diffusion des connaissances).

Actions mises en œuvre dans votre région :

Intitulé de l'action	Public cible	Partenaires impliqués	Montant des aides engagées	Principaux résultats
Activités de transfert portant sur l'introduction de plantes de services en substitution aux pesticides (herbicides en vergers, insecticides en cultures maraîchères, lutte contre les pathogènes telluriques, fertilisation organique)	Producteurs conventionnels désireux de réduire l'usage des pesticides (expression d'un souhait de transition à terme si viabilité technique et économique avérée)	FREDON SECI	Feader et Feader RITA	<p>Points positifs : Les pratiques évaluées sont compatibles avec l'AB</p> <p>Points négatifs : ces évaluations ne s'adressent pas spécifiquement aux producteurs AB mais plutôt aux utilisateurs de pesticides comme technique alternative</p>
Activités de recherches portant sur la mise au point de systèmes de cultures à faibles niveaux d'intrants : introduction de plantes de services pour stimulation de la biodiversité fonctionnelle	Tous producteurs	CIRAD, IRD	Feder et Interreg	<p>Points positifs : Les pratiques évaluées sont compatibles avec l'AB</p> <p>Points négatifs : ces évaluations ne s'adressent pas spécifiquement aux producteurs AB mais plutôt aux utilisateurs de pesticides comme technique alternative</p>
Développement de la lutte biologique contre 3 ravageurs principaux des cultures maraîchères	Tous les agriculteurs, notamment pour la protection des cultures sous abris	Dr Fermín Fuentes Sandoval, expert pour la FAO PRAM-CIRAD (Philippe RYCKEWAERT)	Ecophyto DOM (ODEADOM)	Action en cours

QUESTIONNEMENT

Recherche / R&D (en faisant apparaître pour chaque question ce qui concerne l'amont et ce qui concerne l'aval)

Dans votre région, les dispositifs de recherche et d'expérimentation mis en œuvre dans le domaine de l'agriculture biologique vous semblent-ils adaptés et suffisants ?

Les dispositifs de recherches et d'expérimentation sont insuffisants au regard des moyens financiers disponibles et inadaptés car faire de la recherche sur un ensemble de produits maraîchers est beaucoup plus vaste que de travailler sur une monoculture comme la banane.

Toutes les connaissances n'existent pas, il faut les trouver et la recherche prend du temps et a un coût. Nous disposons depuis peu d'un nouvel outil qu'est le RITA. Ce réseau réunit les organismes de recherche et d'expérimentation et doit valider et prioriser les besoins exprimés par les producteurs.

Quelles sont aujourd'hui les thématiques de recherche sur l'agriculture biologique pour lesquelles vous constatez des insuffisances ?

Les insuffisances portent sur :

- la lutte biologique en milieu tropical, les plantes de service et, d'une manière plus générale, la gestion des bio agresseurs (maladies, ravageurs, enherbement),
- la sélection variétale pour une production biologique locale (les cultivars ne sont pas forcément adaptés à l'AB, car sélectionnés en général pour l'agriculture conventionnelle
- la mécanisation,
- l'alimentation des animaux d'élevage à partir des ressources alimentaires locales,
- la maîtrise de la fertilité des sols (absence de référentiels sur les ressources organiques locales, coûts élevés des produits importés du fait des faibles volumes nécessaires, ...)
- les plantes Aromatiques et Médicinales (PAM)
- l'aromathérapie,
- les itinéraires techniques en production végétale,
- l'induction florale en bio pour l'ananas.

Bien entendu, tout cela adapté localement, en adéquation avec un climat tropical humide.

Quels sont les axes prioritaires ou actions précises à développer ?

Les axes prioritaires sont :

- la sélection de cultivars adaptés à ce mode de production (résistance aux maladies, fertilisation organique, rusticité, adaptation aux conditions tropicales humides),
- la recherche sur les bio agresseurs : recherche de méthodes alternatives aux traitements chimiques (confusion sexuelle, plantes de services...),
- l'amélioration de la fertilité des sols en matière organique : utilisation des ressources locales (fumiers, composts, lombricompost...), associations entre élevage et agriculture,
- l'alimentation en production animale,
- les références technico-économiques adaptées aux spécificités de la culture AB,
- les bénéfices environnementaux et sociétaux du bio (Bilan carbone, bio diversité, eaux de surface, préservation des nappes phréatiques, des littoraux, de l'air etc.....)

Quels partenariats sont à construire/ à développer, quels sont les acteurs à mobiliser ? Dans quels objectifs?

- Les partenariats entre acteurs de l'expérimentation locale et des agriculteurs pour accélérer le processus de validation de la Recherche.
- Une plateforme commune pluridisciplinaire faciliterait les transferts de connaissance et la mutualisation des moyens.

Il serait opportun de créer :

- un centre technique régional performant (superficies, personnel), relais pour l'adaptation et la validation des innovations produites en conditions de production.
- un réseau de fermes pilotes soutenues par des techniciens de terrain, permettant la diffusion/extension des méthodes.
- un centre de documentation spécialisé sur les conditions tropicales humides mettant à disposition en français (traductions ?) l'ensemble des données disponibles dans la ceinture intertropicale (Amérique du sud, Caraïbes, Afrique, Asie).

Comment assurer la cohérence des programmes de recherche au niveau national / européen / mondial ?

Par le biais d'un GRAB ou de l'ITAB*.

** L'Institut technique de l'agriculture biologique (ITAB), créé en 1982, est une association d'utilité publique dédiée au développement de l'agriculture biologique. C'est un organisme national de coordination des travaux de recherche et d'expérimentations en agriculture biologique.*

Les missions de l'ITAB sont de :

- Identifier les problèmes et les attentes techniques et technico-économiques des producteurs et définir des orientations nationales en matière de recherche et d'expérimentations en agriculture biologique ;
- Recenser les actions de recherche et d'expérimentations en agriculture biologique conduites en France ;
- Apporter un appui technique et réglementaire ;
- Proposer des programmes de recherche, assurer l'appui méthodologique et la concertation ;
- Apporter une expertise technique auprès de la profession et des instances nationales de l'administration pour éclairer les décisions ;
- Transférer et valoriser les résultats de ces recherches ;
- Représenter la profession : instances officielles et partenaires.

L'ITAB est financé à 70 % par le Ministère de l'agriculture français. Les 30 % restants proviennent des offices nationaux interprofessionnels, des cotisations versées par les adhérents, des publications ainsi que de l'organisation de colloques scientifiques.

Comment structurer la relation entre la recherche et le secteur agricole et agroalimentaire pour améliorer la connaissance réciproque des programmes de recherche et des besoins en recherche ? A quel échelon : national, régional... ?

La relation entre les pôles régionaux de Recherche agronomique et agroalimentaire existe et doit être maintenue. Les expériences sont nombreuses mais ne concernent que trop peu l'AB. Les initiatives en AB ne concernent que quelques producteurs bio.

Au niveau local, la relation entre recherche, développement et production se ferait naturellement au sein d'une structure de type « réseau de fermes pilotes » sur lesquelles les chercheurs seraient impliqués au niveau de leurs expérimentations.

A un niveau plus élevé, les publications et les fiches techniques devraient permettre la diffusion des informations grâce aux NTIC (*Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication qui accélèrent et améliorent la circulation de l'information*).

Un axe de ces recherches doit être l'adaptation des techniques existantes au milieu tropical humide exemple des travaux d'une chercheuse de l'INRA : Claude Pope, sur les mélanges de semences qui peuvent induire dans certains cas une forte baisse d'utilisation de produits phytosanitaires

Comment encourager la R&D dans les entreprises au sein de la filière bio et au sein de la filière conventionnelle en matière de produits issus de l'agriculture biologique ?

Il faut :

- détaxer / défiscaliser la R&D au sein des exploitations agricoles,
- formuler, faire remonter et hiérarchiser les demandes de la profession via le RITA.

L'agriculture biologique préserve la ressource en eau, l'environnement, ... Une aide financière de l'office de l'eau (par exemple) serait envisageable.

[Développement agricole / Appui technique \(en faisant apparaître pour chaque question ce qui concerne l'amont et ce qui concerne l'aval\)](#)

Note : voir aussi « accompagnement des producteurs » dans l'axe 1

Comment optimiser et organiser la cohérence des actions de développement et des acteurs du développement ?

- Par une mise en réseau des acteurs,
- Par la création d'un comité de suivi pour évaluer la cohérence de ces actions de développement, validées par les acteurs de développement,
- Par un réseau de fermes pilotes,
- Par une diffusion des connaissances des informations et des tendances sur les techniques de productions de distribution des marchés et de l'alimentation,
- Par une centralisation des expériences en mettant en place une banque de données ou un centre de ressource agro-écologique ou biologique.

Les organismes de développement assurent, par leur mission d'encadrement de producteurs (bio et conventionnel), une veille technique et réglementaire qui permet de sonder en permanence les attentes des producteurs. Ce sont ces attentes qui déterminent le positionnement de chaque structure dans le respect du cadre de leur mission respective.

Quels moyens mettre en œuvre pour développer et valoriser les actions bio dans les lieux assurant le développement, notamment dans les fermes expérimentales ou de démonstration ?

En équipant les fermes modèles,
Par des journées portes ouvertes avec des ateliers de présentation et de dégustation,
Par le réseau d'expérimentation REVAM,
Par le réseau DEPHY (plan Ecophyto),
Par des journées récréatives, de démonstration, d'animation,
Par des jardins potagers urbains,
Par des émissions télévisées de jardinage, cuisine, ...
Via les sites web,

Pour cela, mettre en place les moyens financiers nécessaires et faire un inventaire des actions réalisées/en cours.

Comment encourager les transferts de connaissances entre bio et conventionnel ?

La Chambre d'Agriculture a l'avantage d'intervenir tant dans la bio que dans le conventionnel et force est de constater que des passerelles s'établissent de plus en plus entre ces deux agricultures et souvent, à l'initiative des agriculteurs. Le besoin d'introduire davantage de pratiques agro-écologiques dans les systèmes se fait donc sentir et le contexte est donc favorable à la transmission du savoir-faire biologique vers le conventionnel.

Ce transfert peut se faire :

- par le biais d'un GRAB,
- via le réseau DEPHY (plan Ecophyto),
- par des journées de démonstration et d'animation régulières et thématiques via un réseau de fermes pilotes,
- en créant des supports de communication en direction du conventionnel,

Comment optimiser et organiser la diffusion et la mutualisation des connaissances ?

- En créant un catalogue, des dépliants, des rencontres...
- Par la création d'un centre de ressources documentaires en agro-écologie envisagé dans le cadre du projet FREDON/EPL de Croix-Rivail,
- Par des échanges et des séminaires,
- Par des journées récréatives, de démonstration, d'animation,
- Par des jardins potagers urbains,
- Par des émissions télévisées de jardinage, cuisine, ...
- Via les sites web,

Comment améliorer l'organisation et la cohérence des réseaux de conseil technique ?

Par une présence sur le terrain et une réelle compétence : un appui technique pérenne.

Comment mieux accompagner les producteurs en conversion ou envisageant la conversion, notamment pour des projets ou des publics spécifiques (exemple : producteurs hors cadre familial, producteurs non issus du milieu agricole en zone péri-urbaine projet innovants...) ?

Il faut d'abord avoir l'information : repérage et prise en charge très tôt du projet.

Des supports de communication en direction du conventionnel (séminaires, fiches d'information, catalogue, dépliants...), visites de ferme bio, des rencontres entre converti et non convertis... pourraient permettre d'identifier les souhaits de conversion.

Ensuite, il peut être proposé :

- une formation de base,
- une formation permanente (journées à thème),

AXE 5 - FORMATION DES ACTEURS AGRICOLES ET AGROALIMENTAIRES

Note liminaire : l'adaptation de la formation est une action qui relève plutôt du niveau national, mais peut être complétée par des actions au niveau régional/ interrégional.

L'EXISTANT

Dans le cadre du plan Bio actuel « Horizon 2012 » :

Intégration renforcée de l'agriculture biologique dans l'enseignement secondaire et professionnel.

Aides FEADER (dispositif 111A-formation).

Actions mises en œuvre dans votre région :

Intitulé de l'action	Public cible	Partenaires impliqués	Montant des aides engagé (détailler par partenaires financiers et par année)	Principaux résultats
Formation aux cultures maraîchères agro écologiques à Cuba	Producteurs des groupements AB et Orgapeyi + techniciens (Chambre d'agriculture, FREDON, SECI, lycées agricoles)	CIRAD/PRAM en Martinique, IHLHD à Cuba	46 k€ (programme Interreg, projet DEVAG) X 2 sessions (2011 et 2013) = 92 k€	<p>Points positifs : Formations très appréciées des bénéficiaires, Prises d'initiatives locales, Rapprochement entre producteurs et techniciens</p> <p>Points négatifs : Absence d'entité prenant en charge l'animation post-formation (le Cirad a temporairement assumé ce rôle mais cela n'entre pas dans ses missions) et le maintien de la dynamique/ du réseau local ainsi créé</p>
Formation aux cultures fruitières agro écologiques à Cuba	Producteurs des groupements AB et Orgapeyi + techniciens (Chambre d'agriculture, FREDON, SECI, lycées agricoles)	CIRAD/PRAM en Martinique, IIFT et UNICA à Cuba	46 k€ (programme Interreg, projet DEVAG) X 1 session (2011) = 46 k€	
Licence professionnelle ABcd		EPL Conseil Régional FREDON		Diplômés de niveau 3

QUESTIONNEMENT

Comment renforcer la présence de l'agriculture biologique dans l'ensemble des référentiels de diplôme agricole, y compris pour l'enseignement supérieur (ingénieur - vétérinaire) ?

En premier lieu, l'agriculture Bio doit se généraliser dans tous les référentiels de formations agricoles et ces formations doivent inclure de la pratique.

Localement, de nouvelles offres de formations, plus techniques, devraient compléter l'offre de licence AB dispensée actuellement par le LEGTA de Croix-Rivail pour former des candidats à l'installation. Il faut créer des modules complets sur l'agriculture biologique avec des cours approfondis sur la vie du sol, la biologie végétale, les relations sol / plante. ...

Les professionnels de l'agriculture qui sont peu présents dans les formations supérieures pourraient être intéressés par la création de pôles de formation.

Un module « agriculture bio » de base (initiation) peut être proposé dans les études d'ingénieur, avec une option de spécialisation complémentaire.

Comment améliorer la formation continue des enseignants ?

- Par des stages en entreprise sur le terrain,
- Par des sessions de formation (remises à niveau) données par des formateurs compétents,

Faut-il mettre en place des formations spécifiques pour des profils ou des métiers particuliers (artisans des métiers de bouche) ? Lesquelles ?

Oui, pour des salariés en restauration collective, dans le domaine de l'alimentation en général, pour des producteurs qui souhaitent se diversifier avec des projets de types : transformation, restauration, boucherie...

Les formations nécessaires concerneraient l'utilisation des produits biologiques (comment, pourquoi) et les spécificités réglementaires qui concernent les ateliers de diversification au sein d'une exploitation biologiques.

AXE 6 - ADAPTATION DE LA REGLEMENTATION

Note liminaire : l'adaptation de la réglementation est une action qui relève du niveau national.

L'EXISTANT

Dans le cadre du plan Bio actuel « Horizon 2012 » :

Harmonisation du cadre réglementaire européen, rédaction d'un guide des produits phytosanitaires utilisable en agriculture biologique, représentation de l'agriculture biologique dans les organes consultatifs de l'Etat.

QUESTIONNEMENT

Concernant la réglementation générale

Quels sont les sujets précis de réglementation pour lesquels vous estimez que les spécificités de l'agriculture biologique ne sont pas encore suffisamment prises en compte ? Quelles solutions seraient pertinentes ?

Très peu d'entorses à la réglementation sont connues depuis que l'AB existe en Martinique. Les témoignages font état d'une lourdeur de la réglementation mais rarement d'un défaut de compatibilité avec notre contexte local.

Quelques points méritent des éclaircissements :

- l'usage des semences et des plants certifiés,
- l'usage des souches animales certifiées,
- l'usage de l'alimentation animale Bio,...
- la certification de parcelles contaminées à la chlordécone,*

L'interdiction d'emploi en agriculture conventionnelle des matières actives les plus gênantes (notamment du glyphosate) devrait être envisagée.

Enfin, certaines contraintes de la conditionnalité des aides (SET) comme les contrôles du pulvérisateur, le certiphyto, ... sont totalement inadaptés à l'agriculture biologique et sont pourtant imposés à toutes les exploitations, dont les producteurs bio.

** Selon l'organisme certificateur ECOCERT, il serait possible d'obtenir le label AB pour des productions obtenues sur des terres dont les taux de présence de la molécule ne constituent pas un risque de contamination pour elles. Seules les productions de tubercules et de racines sont rigoureusement exclues d'une mise en culture sur des sols contaminés, quel que soit le taux. C'est une ouverture qui ne fait pas consensus car elle constitue littéralement un contresens au regard des fondements de l'agriculture qui prône le 0% de pesticides de synthèse.*

Concernant la réglementation bio

Les outils d'accompagnement actuels (guide de lecture, guide des produits phytosanitaires, base de données semences...) sont-ils suffisants ? Des évolutions de ces outils seraient-elles utiles ? Si oui, lesquelles ?

Ces outils d'accompagnement ne sont pas suffisants car inadaptés à un milieu tropical humide. Il faudrait revoir la réglementation sur les semences en direction d'une ouverture vers la biodiversité des espèces et des sources d'approvisionnement.

Les outils d'aide à la lecture de la réglementation demeurent inaccessibles pour beaucoup

d'agriculteurs car techniquement complexes (simplification de ce type d'outils)

La réalisation d'un guide des produits phytosanitaires est une excellente initiative car elle répond à une demande latente. Une adaptation par un référencement des produits disponibles localement apporterait un plus.

Dans quelles filières, actuellement non-couvertes par la réglementation communautaire ou nationale serait-il nécessaire de développer des règles sur la production biologique ?

Un développement de la réglementation dans les secteurs vétérinaire et phytosanitaire.

Y a-t-il des cas précis où la réglementation constitue un frein ou un avantage pour le développement de l'agriculture biologique ? Lesquels ?

Freins :

- L'usage des semences fermières (obligation d'utiliser des semences et des plants certifiés AB dont la disponibilité est faible localement),
- L'usage des PNPP,
- L'usage des vertus thérapeutiques et phytosanitaires des plantes,
- l'induction florale bio de l'ananas,
- lenteur de la validation des étiquettes.

Avantage :

- les critères de qualité à la production.

V – COMPLEMENTS EN VUE DE LA MISE EN ŒUVRE DU FUTUR PROGRAMME NATIONAL « AMBITION BIO 2017 »

Gouvernance

Quel type de gouvernance est souhaitable pour le pilotage et le suivi stratégique du développement de la bio (au niveau national, au niveau régional, au niveau interrégional) ?

Le Plan est national et le premier échelon de la gouvernance est ministériel, avec la mise en place d'un comité national chargé de l'administration et du suivi des directives du plan.

Une déclinaison au niveau régional serait envisageable, et la mise en œuvre du plan devrait être orchestrée par la DAAF sous l'autorité de la préfecture.

Un comité de suivi, réunissant des agents de l'Etat, des agents des collectivités, de producteurs biologiques et des représentants de la profession agricole, se chargera de suivre la mise en œuvre des différentes actions du plan à partir d'indicateurs établis par des experts.

Quels acteurs estimez-vous indispensables au tour de table ?

Ce serait :

- La DAAF
- La Chambre d'Agriculture
- Les collectivités territoriales
- Le PNRM
- L'ODE
- La Recherche
- Le PARM
- Les syndicats agricoles
- Les associations de producteurs bio
- La FREDON
- La SAFER
- Les organisations de défense de l'environnement et des consommateurs
- La distribution (GMS et magasins spécialisés)
- Les établissements d'enseignement agricole

Quelles approches pourraient être mises en place pour favoriser la transversalité dans la mise en œuvre des différents axes ?

Un coordinateur régional ou la fédération de tous les acteurs autour d'un projet de développement de la Bio peut favoriser la transversalité indispensable au succès de toutes initiatives en faveur de la Bio.

Préciser tout élément qui vous semblerait utile pour la mise en œuvre du futur programme national « Ambition bio 2017 »

- Au niveau national
- Au niveau régional
- Au niveau interrégional

Capitalisation et diffusion des projets exemplaires

Auriez-vous des recommandations sur ce point ?

Il ne faut pas toujours attendre des aides pour se lancer dans le bio. Penser par les aides n'est pas la bonne solution : il faut d'abord créer un contexte favorable, les aides ne devant être qu'un coup de pouce supplémentaire.

Vous pouvez rappeler ici quelques exemples d'actions publiques et/ou partenariales réussies dans votre région et susceptibles d'être transposées à d'autres régions.